

**OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE**

Décision portant délégation de signature

La Directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret du Président de la République du 21 août 2019 portant nomination de la Directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre – Mme Peaucelle-Delelis (Véronique) ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG), pris en ses articles L.612-6 à L.612-8, R.612-12 et R.612-13 ;

DECIDE:

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Madame Sandrine BRU, cheffe du bureau central des rapatriés par intérim, à l'effet de signer tous documents et décisions en matière de gestion des dossiers de rapatriés et d'anciens membres des formations supplétives ayant servi en Algérie, dans la limite de ses attributions.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'ONACVG et affichée dans ses locaux.

Paris, le 1^{er} décembre 2021

La Directrice générale,



Véronique PEAUCELLE-DELELIS